



BCEAO
BANQUE CENTRALE DES ETATS
DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

AO/ZOO/DBA/026/2020



**POUR LA FOURNITURE ET L'INSTALLATION D'EQUIPEMENTS ET DE SOLUTIONS DE
VIDÉOCONFÉRENCE AU SIEGE DE LA BCEAO**

DECEMBRE 2020



PREMIERE PARTIE : DISPOSITIONS GÉNÉRALES

I.1. Introduction

La Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) est l'Institut d'émission commun aux huit (8) États membres de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA), à savoir le Bénin, le Burkina, la Côte d'Ivoire, la Guinée-Bissau, le Mali, le Niger, le Sénégal et le Togo.

La BCEAO exerce ses activités à travers :

- le Siège à Dakar ;
- le Secrétariat Général de la Commission Bancaire de l'UMOA (SGCBU) sis à Abidjan ;
- une Direction Nationale dans chacun des Etats membres, comprenant une Agence Principale et une ou plusieurs Agences Auxiliaires ;
- la Représentation auprès des Institutions Européennes de Coopération (RIEC) sise à Paris ;
- le Centre de Traitement Fiduciaire (CTF) sis à Yamoussoukro.

I.2. Objet

Le présent dossier d'appel d'offres porte sur la fourniture et l'installation d'une plateforme d'interopérabilité des services et d'équipements de vidéoconférence de type Polycom au Siège de la BCEAO.

I.3. Allotissement

Le présent dossier d'appel d'offres comprend deux (2) lots distincts portant sur la fourniture et l'installation d'une solution d'interconnexion ainsi que des équipements. Il s'agit de :

- Lot 1 : Fourniture et installation d'une solution d'interconnexion d'une infrastructure Polycom RealPresence avec des services de visioconférence de type "Cloud" ;
- Lot 2 : Fourniture et installation d'équipements de vidéoconférence de type Polycom au Siège de la BCEAO.

Chaque société peut soumissionner pour le(s) lot(s) de son choix.

I.4. Visite des lieux

Il n'est pas prévu de visite des lieux dans le cadre du présent appel d'offres.

I.5. Conditions de participation au marché

La participation au présent appel d'offres est ouverte à toutes les entreprises éligibles, disposant de capacités techniques et financières répondant aux exigences du cahier des charges. Il convient de préciser que les entreprises impliquées dans le financement des activités illégales, notamment le blanchiment des capitaux, etc, ne sont pas autorisées à prendre part au présent appel à concurrence.

I.6. Groupement

Les groupements sont autorisés dans le cadre du présent appel d'offres. Toutefois, la seule forme autorisée est le type solidaire.

A ce titre, les entreprises concernées devront présenter dans leur soumission, l'acte constitutif du groupement signé par les Parties. Ce document devra indiquer, en outre, le chef de file dudit groupement.

I.7. Sous-traitance

La sous-traitance est subordonnée à l'accord préalable écrit de la Banque Centrale. Si elle est autorisée, elle ne peut excéder trente pour cent (30%) de la valeur du contrat.

I.8. Conformité des offres

Toute offre qui ne répondra pas explicitement aux exigences du présent cahier des charges sera rejetée pour non-conformité.

I.9. Période de validité des offres

La validité des offres devra être d'au moins cent vingt (120) jours à compter de la date limite de dépôt.

I.10. Langue de soumission

Les offres et tous les documents concernant la soumission, échangés entre le soumissionnaire et la Banque Centrale, devront être rédigés en langue française.

Les notices des équipements pourraient être rédigées en anglais, à condition d'être accompagnées d'une traduction en français des passages pertinents.

I.11. Frais de soumission

Le soumissionnaire supportera tous les frais afférents à la préparation et à la présentation de son offre. La Banque Centrale ne sera en aucun cas responsable de ces frais, ni tenue de les régler, quels que soient le déroulement et l'issue de la procédure d'appel d'offres.

I.12. Monnaie de soumission

La monnaie utilisée est le franc CFA. Toutefois, les soumissions valorisées en euros seront acceptées pour les fournisseurs établis hors de la zone UMOA. Pour des besoins de comparaison, toutes les offres seront converties en francs CFA.

I.13. Régime fiscal

En vertu des dispositions des articles 28 du Traité de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA), en date du 20 janvier 2007, 7 des Statuts de la BCEAO, 10, paragraphe 10-1 du Protocole relatif aux privilèges et immunités de la BCEAO, annexés audit Traité, et 8 de l'Accord de Siège conclu le 21 mars 1977 entre le Gouvernement de la République du Sénégal et la BCEAO, la Banque Centrale bénéficie, dans le cadre du présent appel d'offres, du régime de l'exonération de tous impôts, droits, taxes et prélèvements d'effet équivalent dus dans les Etats membres de l'UMOA. A cet effet, la BCEAO s'engage à remettre au Prestataire retenu le titre d'exonération des droits de douane.

I.14. Modalités de paiement

En cas d'attribution du marché, les modalités de règlement proposées sont les suivantes :

- une avance de démarrage de trente pour cent (30 %) à la signature du contrat contre la fourniture préalable d'une lettre de garantie à première demande, d'égal montant, délivrée par un établissement de crédit agréé par la BCEAO. La mainlevée de cette garantie est effectuée, par la Banque Centrale, vingt-huit (28) jours après la signature du dernier procès-verbal de réception provisoire non assorti de réserves sur la totalité du marché ;
-

-
- trente-cinq pour cent (35%), à la livraison conforme des équipements, attestée par la signature du bordereau de livraison ;
 - trente pour cent (30%) après installation de tout le système et constatation de bon fonctionnement, le cas échéant, attesté par un procès-verbal de réception provisoire signé des deux parties ;
 - cinq pour cent (5 %) au titre de la retenue de garantie libérable à la fin de la période de garantie d'un (1) an, dès la réception définitive

I.15. Formation et transfert de compétence

Pour le lot 1, les soumissionnaires doivent proposer des modules de formation nécessaires pour l'exploitation et l'administration, certifiés par le constructeur de la plateforme d'interconnexion proposée, qui seront dispensés par un formateur agréé pour quatre (4) participants à Dakar.

Pour le lot 2, des sessions de formation ne sont pas nécessaires.

I.16. Présentation des soumissions

Les offres devront comprendre quatre (4) parties distinctes, à savoir :

- une lettre de soumission ;
- une présentation de la société ;
- une offre technique ;
- une offre financière.

I.16.1. Lettre de soumission

Le soumissionnaire devra produire une lettre de soumission, selon le modèle joint en annexe I, précisant tous les éléments de son offre, qui l'engage contractuellement. Cette lettre devra être signée par un responsable dûment habilité du soumissionnaire.

I.16.2. Présentation du soumissionnaire

La présentation du soumissionnaire ou des sous-contractants devrait comprendre au minimum les informations ci-après :

- une présentation générale succincte de la société, son caractère juridique et éventuellement, le lieu de tenue de la comptabilité ainsi que des attestations d'usage datant de moins de trois (3) mois, délivrées par les Autorités judiciaires du pays d'installation, indiquant que le prestataire n'est pas en faillite et qu'aucune procédure collective d'apurement de passif n'est ouverte à son encontre ; l'attestation datant de moins de trois (3) mois indiquant que le prestataire est en règle vis-à-vis de l'Administration Fiscale de l'État où il est établi ; l'attestation datant de moins de trois (3) mois indiquant que le prestataire est en règle vis-à-vis de la caisse de sécurité sociale de l'État où il est établi ; l'attestation d'assurance pour la responsabilité civile ainsi que l'attestation d'immatriculation au Registre du Commerce du lieu de résidence ;
 - Les références financières de la société notamment le capital du soumissionnaire (montant, origine et structure) ; les cautions bancaires déjà obtenues (indicateurs de la confiance des banques au cours des deux dernières années ou les garanties obtenues par l'entreprise au titre de marchés publics ou privés) ; les bilans des deux dernières
-

années certifiées par un expert comptable agréé ainsi que les comptes d'exploitation des deux dernières années ;

- la liste et les CV des intervenants (qualifications et expérience dans le domaine concerné) ;

En cas de groupement de prestataires, tous les membres du groupement devront aussi fournir les pièces citées ci-dessus.

I.16.3. Offre technique

L'offre technique devra comprendre :

- les spécifications techniques fonctionnelles et les normes de performance des équipements et du système conformément aux exigences définies dans la deuxième partie du présent dossier d'appel d'offres ;
- les fiches techniques et prospectus en couleur des équipements proposés ;
- la liste d'au moins trois (3) références de projets similaires appuyées par les attestations de bonne exécution ou tout autre document équivalent ;
- la méthodologie ;
- le planning d'exécution ;
- la formulation d'avis et remarques ;
- la communication de toute autre information technique jugée utile.

I.16.4. Actualisation des offres techniques

Au regard des évolutions technologiques du marché de matériels informatiques, il sera demandé au soumissionnaire retenu de réviser son offre pour tenir compte des évolutions technologiques éventuelles si un délai de six (6) mois s'écoule entre le lancement de l'appel d'offres et la signature du contrat de marché.

I.16.5. Offre financière

Les prix indiqués par le soumissionnaire devront être établis en hors taxes et hors douane. Ils seront fermes, non révisables et devront comprendre :

- un devis détaillé de l'offre pour les équipements matériels et/ou logiciels ;
- le coût annuel des services d'assistance et de support (mise à jour, réparation) ;
- un devis détaillé des options et services connexes ;
- les quantités ;
- les prix unitaires ;
- le coût total ;
- le taux de remise ;
- le montant total net ;
- les frais de livraison ;
- tous frais nécessaires non explicitement cités.

Les prix indiqués par le soumissionnaire doivent être établis en hors taxes et hors droits de douane. Ces prix devront comprendre tous les coûts récurrents durant le cycle de vie des équipements, conformément à la méthodologie TCO «Total Cost of Ownership, Coût total de possession».

L'utilisation éventuelle de moyens de livraison exceptionnels, même avec l'accord de la BCEAO, ne saurait ouvrir au fournisseur un droit quelconque à supplément ou indemnité.

A cet égard, il devra fournir obligatoirement les informations ci-après :

- durée de vie des équipements et systèmes ;
- puissance électrique des équipements.

I.17. Date et heure limites de transmission des offres

En raison de la Covid-19, les offres devront exclusivement être transmises en version PDF, par voie électronique à l'adresse courrier.ZDBA-SAMA@bceao.int au plus tard **le vendredi 18 décembre 2020 à 12 heures TU**, délai de rigueur.

Les plis expédiés par voie postale (DHL, Chronopost, EMS, etc) ou par porteur ne seront pas recevables.

I.18. Ouverture et évaluation des offres

Une Commission des Marchés procédera à la vérification de la conformité, à l'évaluation et au classement des offres reçues. Il n'est pas exigé de garantie de soumission.

L'évaluation des offres se fera sur la base de leur conformité aux spécifications techniques du présent cahier des charges, d'une part, de l'analyse et la comparaison des prix proposés, qui s'effectuent au regard des critères économiques et financiers, d'autre part.

Il sera procédé à des ajustements de prix en cas d'erreurs arithmétiques. De même, s'il y a contradiction entre le prix indiqué en lettres et en chiffres, le montant en lettres fera foi.

A l'issue du dépouillement, le marché peut faire l'objet de négociations commerciales avec le soumissionnaire pressenti.

I.19. Vérification de la qualification des candidats

La Banque Centrale se réserve le droit de vérifier les capacités technique et financière du soumissionnaire retenu à exécuter le marché de façon satisfaisante.

En cas d'insatisfaction, l'offre sera rejetée et la Banque Centrale examinera la soumission classée deuxième, puis appréciera également la capacité de ce candidat à exécuter le marché de façon satisfaisante.

I.20. Publication des résultats et notification provisoire

Les résultats provisoires de l'appel d'offres seront publiés sur le site internet de la BCEAO. A cet égard, tout candidat peut former un recours gracieux par écrit, adressé au Directeur Général de l'Administration et des Ressources Humaines, dans un délai maximum de cinq (5) jours ouvrés, à compter de la date de publication des résultats provisoires. Le recours ne peut porter que sur l'attribution du marché. Le délai de réponse de la BCEAO est de dix (10) jours ouvrés maximum. Passé ce délai et sans une réponse de la BCEAO, le recours doit être considéré comme rejeté.

Dans l'attente de l'issue d'un éventuel recours, une notification provisoire sera adressée au soumissionnaire pressenti.

I.21. Notification définitive du marché

L'attribution du marché sera notifiée au soumissionnaire retenu. Un contrat pourrait lui être soumis pour signature. La date de signature du contrat par les deux Parties constitue le point de départ des délais contractuels d'exécution du marché.

Le soumissionnaire indiquera tout rabais inconditionnel ou conditionnel et la méthode d'application dudit rabais dans la lettre de soumission de l'offre.

I.22. Lieu de livraison et d'installation

La livraison des équipements se fera aux frais et aux risques du soumissionnaire retenu dans les locaux du Siège de la BCEAO, sis à l'Avenue Abdoulaye FADIGA Dakar, Sénégal B.P. 3108.

I.23. Délais et modalités de livraison et d'installation

Les délais de livraison, d'installation et de configuration devront être indiqués, le cas échéant, dans la soumission et commencent à courir à compter de la date de signature du marché.

Ces délais devront être scrupuleusement respectés sous peine d'application d'une pénalité égale à un pour mille (1 ‰) du montant de la commande, par jour calendaire de retard. Toutefois, le montant de ces pénalités ne pourra excéder trois pour cent (3 %) du prix du marché.

La livraison, y compris le chargement, le déchargement, le dépotage du conteneur se feront à la charge du fournisseur retenu jusque dans les magasins du lieu de destination.

I.24. Réception

La réception est effectuée en deux temps selon la procédure suivante :

- réception provisoire, à la demande du fournisseur, après fourniture et installation du système et constat du bon fonctionnement ;
- réception définitive après la levée de toutes les réserves éventuelles émises et la constatation du bon fonctionnement de l'ensemble du système livré, à la demande du fournisseur, dès la fin de la période de garantie d'un (1) an.

Les réceptions, provisoire et définitive, feront l'objet de procès-verbaux signés par les deux Parties. En cas de constatation de défectuosité à l'utilisation pendant la période de garantie, le fournisseur est tenu de procéder au remplacement, à ses frais, des éléments incriminés. Les équipements doivent être garantis pour une durée équivalente à la période de garantie initiale.

I.25. Agrément

Les soumissionnaires doivent communiquer, dans leur soumission, une attestation de l'équipementier mentionnant clairement l'objet de la consultation. Le non-respect de cette clause constitue un motif de rejet de l'offre pour cause de non conformité.

I.26. Garantie

Tous les équipements doivent être livrés à l'état neuf avec les dernières versions de logicielles en date. Ils sont garantis pendant un (1) an, pièces et main-d'œuvre sur le site de la BCEAO.

A cet égard, les fournisseurs doivent préciser dans leurs offres, la durée de la garantie de base. En cas de non-conformité, le retour des équipements est fait entièrement à la charge du fournisseur.

La date de prise d'effet des garanties, des services d'appui technique et des licences d'utilisation associés aux systèmes livrés devra être postérieure à la date de réception dans sur tous les sites de la BCEAO établie par le procès-verbal de réception provisoire non assorti de réserves. Le non-respect de cette clause est un motif de rejet ou de résiliation du marché pour cause de non-conformité.

La garantie couvre les vices cachés pouvant affecter le fonctionnement des systèmes, la fourniture de pièces détachées ainsi que tous les frais liés aux réparations qui sont effectuées (transport, déplacement, hébergement, main d'œuvre, etc.) durant la période de garantie.

La date de prise d'effet des garanties, des services d'appui technique et des licences d'utilisation associés aux équipements livrés doit être postérieure à la date de livraison dans les locaux de la BCEAO, établie par le bordereau de livraison. Le non-respect de cette clause est un motif de rejet ou de résiliation du marché pour cause de non-conformité.

La Banque Centrale applique une retenue de garantie égale à 5% du montant total du marché jusqu'au terme de la période d'un (1) an, à compter de la date de signature du procès-verbal de réception provisoire non assorti de réserves. Par conséquent, le fournisseur garde la propriété des systèmes jusqu'à la signature, par les deux Parties, du procès-verbal de réception provisoire non-assorti de réserves sur chaque site.

I.27. Assurance

Le fournisseur retenu et/ou ses sous-contractants devront, à leur charge, souscrire à des polices d'assurance valables pendant toute la durée du contrat et couvrant notamment les risques de transport et/ou de livraison.

I.28. Litiges et contestations

Les parties s'efforceront de régler à l'amiable tout différend né de l'exécution ou de l'interprétation du marché.

A défaut de règlement à l'amiable, le différend sera, de convention expresse, soumis à l'arbitrage selon le Règlement d'arbitrage de la Cour Commune de Justice et d'Arbitrage (CCJA) de l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (OHADA), et tranché par un arbitre ad hoc désigné conformément à ce Règlement.

L'arbitrage se déroulera en langue française, à Dakar (Sénégal), selon le droit sénégalais.

Les frais de l'arbitrage sont à la charge de la partie succombante.

I.29. Informations complémentaires

Pour toute demande d'informations complémentaires, les soumissionnaires pourront prendre l'attache de la Direction du Budget et des Approvisionnements, par courriel au moins dix (10) jours avant la date limite de dépôt des offres à l'adresse : courrier.ZDBA-SAMA@bceao.int .

Toute demande de renseignements parvenue au-delà du délai précité ne sera pas prise en compte.

Les questions formulées ainsi que les réponses apportées seront mises en ligne sur le site Internet de la BCEAO à l'adresse www.bceao.int . A ce titre, les candidats sont invités à visiter régulièrement le site.

DEUXIÈME PARTIE : CARACTERISTIQUES TECHNIQUES

II.1 LOT 1 - Fourniture d'une solution d'interconnexion des services de vidéoconférence de type Cloud avec la plateforme "Polycom RealPresence"

II.1.1 Contexte

La BCEAO dispose d'un système de visioconférence de type *Polycom RealPresence* dont l'infrastructure assure l'interconnexion des salles de vidéoconférence déployées dans tous les sites.

La BCEAO utilise également la solution de vidéoconférence Google Meet, notamment pour renforcer et vulgariser l'usage de la visioconférence par les agents.

La Banque envisage d'acquérir une solution pour interconnecter son système de vidéoconférence interne reposant sur des solutions Polycom avec les solutions de type cloud du marché, notamment Google Meet, Microsoft Teams, Zoom, Skype. Cette solution assurera la commutation des appels vers ces services en mode invité externe.

II.1.2. Description de l'infrastructure de visioconférence interne

Le système de vidéoconférence de la BCEAO comprend les équipements ci-après :

- quarante cinq (45) Codecs modèles HDX 7000, HDX 8000, GS 500 et GS 700 ;
- deux (2) ponts vidéo modèle RMX 2000 version 8.5.13, capacité totale de 50 appels ;
- deux (2) RPAD version 4.2 d'une capacité individuelle de 25 licences ;
- un (1) RPRM, version 10, d'une capacité de 500 utilisateurs ;
- un (1) enregistreur Harman RealPresence Media suite Appliance Edition 6/3 ;
- un (1) serveur Polycom CloudAxis ;
- un (1) serveur pour la licence virtuelle ;
- une (1) plateforme de gestion et réservations des salles de réunion dénommée « My VRM » ;
- treize (13) terminaux mobiles de type Silex PTE Duo (E-Desk) ;
- deux (2) serveurs DMA 7000 en « cluster » dont une machine virtuelle et une autre en « Appliance », de version 6.4 et d'une capacité individuelle de 50 licences.

II.1.3. Description du besoin

Les soumissionnaires sont invités à fournir une solution assurant les échanges de flux vidéos et audios entre les systèmes de vidéoconférence "POLYCOM" de la BCEAO et les services de visioconférence de type "Cloud", principalement "Google Meet". La solution proposée devra répondre aux spécifications techniques et fonctionnelles ci-après.

Il s'agit des exigences minimales suivantes :

- la solution peut être de type Cloud ou de type « On Premise ». Au cas où un soumissionnaire souhaite proposer une solution de type « On Premise », il devra intégrer dans son offre une architecture redondante avec des équipements en « cluster » ;
 - réaliser l'interconnexion des appels entrants et sortants entre les systèmes Polycom et les services de vidéoconférence de type Cloud notamment "Google Meet" et "Microsoft Teams" ;
 - assurer de manière transparente la communication sécurisée entre les deux systèmes ;
 - supporter à minima vingt-cinq (25) sessions de vidéoconférence, en flux entrant et sortant ;
-

-
- supporter des sessions de visioconférence web pour tout type de navigateur (Chrome, Android, Apple et Firefox etc.) ;
 - supporter les codages vidéo H264 ou supérieur, ainsi que les protocoles standard de signalisation, notamment SIP, H.323 et WebRTC ;
 - supporter les fonctions de streaming et d'enregistrement en temps réel ;
 - accepter les flux de contrôle d'appels du serveur Polycom DMA ;
 - proposer une passerelle dotée d'un tableau de bord de gestion et de reporting de sécurité notamment le suivi des vulnérabilités du système d'exploitation utilisé par la passerelle ;
 - supporter le protocole d'annuaire LDAP pour l'authentification et l'autorisation.

Tout composant additionnel indispensable à la bonne intégration du système proposé devra être mentionné et compris dans l'offre.

Tous les équipements devront être livrés avec une alimentation électrique 220-230V-50 Hz et des cordons avec une prise mâle type E/F (Norme CEE 7/7).

II.1.4. Conformité des offres aux spécifications

Les soumissionnaires sont invités à proposer toute amélioration qu'ils jugent pertinente dans leur offre. Toutefois, ils devront veiller à motiver les alternatives ainsi que le choix des équipements proposés.

Les soumissionnaires devront préciser dans un tableau les points de conformité de leurs offres aux spécifications techniques susmentionnées.

En préalable à l'attribution définitive du marché, le soumissionnaire retenu devra organiser un atelier de "preuve de concept" afin de confirmer la conformité déclarée de sa solution aux spécifications techniques mentionnées. Le constat de non conformité de la solution proposée au terme de la "preuve de concept" annule l'attribution du marché.

II.1.5 Prestations attendues

Les prestations attendues sont :

- Au cas où la solution proposée est de type « Cloud » : le paramétrage de la solution ainsi que la fourniture et l'activation de toutes les licences nécessaires à son bon fonctionnement ;
 - Au cas où la solution proposée est de type « On Premise » : la livraison, l'installation, la configuration et le paramétrage des équipements de l'interopérabilité devraient être livrés au Siège de la Banque Centrale. En outre, le soumissionnaire devra prévoir la fourniture et la pose des câbles nécessaires au bon fonctionnement des équipements ;
 - L'intégration de la passerelle (solution proposée) aux deux systèmes de vidéoconférence existants de la BCEAO, à savoir Google G Suite et Polycom RealPresence ;
 - les tests de recette et de validation des fonctionnalités requises ;
 - le transfert de compétence pour l'exploitation et l'administration de la solution.
-

II.1.6 Documentation et ressources logicielles

Toute la documentation et ressources logicielles devront être mises à la disposition de la BCEAO. Ces ressources comprennent :

- les paramètres de configuration des systèmes proposés ;
- les guides, procédures d'exploitation et de maintenance des équipements, sous format pdf ;
- les manuels utilisateurs en langue française ou anglaise sous format pdf ;
- le schéma synoptique du système intégré ;
- les schémas d'aménagement et de raccordement au cas où la solution proposée est de type « On Premise »;
- les licences et logiciels livrés ;
- les fichiers de configuration des composants de la solution.

II.2 - LOT 2 : Fourniture d'équipements de visioconférence de type Polycom.

Il est requis des soumissionnaires la fourniture d'équipements de vidéoconférence de type Polycom ainsi que des accessoires ci-après.

II.2.1. Spécifications techniques minimales pour les équipements de rechange

En vue de la constitution d'un stock de pièces de rechange, les soumissionnaires sont invités à fournir les équipements suivants :

- quatre (4) codecs Group Series 500 avec la dernière version logicielle ;
- quatre (4) Polycom EagleEye IV Camera ;
- quatre (4) EagleEye Director ;
- huit (8) microphones RealPresence Group ;
- quatre (4) câbles micro de 7 m ;
- quatre (4) télécommandes remote control ;
- quatre (4) HDMI de longueur 15 m pour la diffusion de contenu ;
- huit (8) câbles HDMI de longueur trois(3) mètres pour raccordement aux téléviseurs ;
- tous les câbles audio et vidéo HD requis pour le raccordement aux téléviseurs ;
- quatre (4) Rack mounting kit front panel ;
- interface de configuration du système en français.

Tous les équipements devront être livrés avec une alimentation électrique 220-230V-50 Hz et des cordons avec une prise mâle type E/F (Norme CEE 7/7).

II.2.2. Spécifications techniques minimales pour la fourniture et l'installation d'un système de visioconférence de salle

Il est requis la fourniture et l'installation d'un système de visioconférence de salle de réunion, composé au minimum :

- de deux (2) moniteurs professionnels LCD 60" de couleur noire de marque **SHARP PN-Q601E** ou équivalent avec des spécifications d'affichage identiques ou supérieures ;
-

-
- d'un (1) codec Group Series 500 avec la dernière version logicielle ;
 - d'une (1) télécommande ;
 - d'un (1) Polycom EagleEye IV Camera ;
 - d'un (1) EagleEye Director ;
 - d'un (1) Rack mounting kit front panel ;
 - de deux (2) microphones RealPresence Group;
 - d'un (1) câble micro de 7 m ;
 - d'un (1) Woofer Polycom,
 - tous les câbles audio, vidéo, réseau requis à l'installation du système dans la salle de réunion.

II.2.3. Conformité aux spécifications

Les soumissionnaires sont invités à proposer toute amélioration qu'ils jugent pertinente dans leur offre. Toutefois, ils devront veiller à motiver les alternatives proposées ainsi que le choix des équipements.

II.2.4. Prestations attendues

Les prestations attendues sont :

- la fourniture des équipements Polycom de rechange ;
- la fourniture et l'installation au Siège de la BCEAO du système de visioconférence de salle et son intégration au réseau de la Banque ;
- les tests de recette et de validation des fonctionnalités requises ;
- le transfert de compétence pour l'exploitation et l'utilisation des composants livrés et installés.

II.2.5. Ressources documentaires et logicielles

Toutes les ressources documentaires et logicielles devront être mises à la disposition de la BCEAO. Ces ressources comprennent :

- les paramètres de configuration des systèmes proposés ;
- les guides et procédures d'exploitation et de maintenance des équipements, sous format acrobat pdf ;
- les manuels d'utilisateurs en langue française ou anglaise sous format acrobat pdf ;
- le schéma synoptique du système intégré ;
- les schémas d'aménagement et de raccordement ;
- les licences et logiciels des équipements ;
- les fichiers de configuration des équipements.

II.2.6. Quantités et livrables

Les livrables et quantités attendus pour le lot 2 sont précisés ci-après :

- cinq (5) GS500 ;
 - cinq (5) Rack mountKit Front Panel ;
 - cinq (5) Eagles eyes + support ;
 - cinq (5) Eagles eyes + support ;
-

- cinq (5) télécommandes ;
 - dix (10) microphones ;
 - une (1) Woofers Polycom ;
 - cinq (5) Câbles Rallonge Micro 7 ;
 - cinq (5) Câbles HDMI de longueur 15m ;
 - dix (10) Câbles HDMI de longueur 3m ;
 - deux (2) Moniteurs Sharp PN-Q601E ;
 - les accessoires.
-

Annexe I : Formulaire de soumission**(indiquer le lieu et la date)**

A l' attention de :

MONSIEUR LE DIRECTEUR DU BUDGET ET DES APPROVISIONNEMENTS

E-mail : courrier.ZDBA-SAMA@bceao.int

Objet : Fourniture et installation d'équipements et de solutions de vidéoconférence

Nous, soussignés.....soumettons par la présente, une offre de prix pour la fourniture et l'installation d'équipements et de solutions de vidéoconférence pour un montant de.....FCFA HT/HD soit euros.

Nous déclarons, par la présente, que toutes les informations et affirmations faites dans cette offre sont authentiques et acceptons que toute déclaration erronée puisse conduire à notre disqualification.

Notre proposition engage notre responsabilité et, sous réserve des modifications résultant d'éventuelles négociations du marché, nous nous engageons, si notre proposition est retenue, à commencer la prestation au plus tard à la date convenue lors desdites négociations.

Signataire mandaté

Nom et titre du signataire